

# **POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO – INTIMIDATION**

OHMTRO – Saison 2025-2026

## **Introduction**

L'Organisation de Hockey Mineur de Trois-Rivières-Ouest (OHMTRO) s'engage à offrir un environnement sécuritaire, sain et respectueux à tous ses membres. L'intimidation, sous toutes ses formes, est strictement interdite et ne sera en aucun cas tolérée, que ce soit sur la glace, dans le vestiaire, dans les gradins, en ligne ou dans toute autre sphère liée à notre organisation.

## **1. Définition de l'intimidation**

L'intimidation comprend, sans s'y limiter :

- Des propos blessants, menaçants ou humiliants;
- Des gestes, comportements ou regards malveillants;
- L'exclusion volontaire d'un coéquipier;
- Le harcèlement verbal ou physique;
- Les messages déplacés ou offensants diffusés sur les réseaux sociaux, les plateformes de messagerie ou tout autre moyen électronique.

Qu'elle soit directe ou indirecte, active ou passive, en personne ou en ligne, l'intimidation est inacceptable.

## **2. Application**

Cette politique s'applique à tous les joueurs, parents, entraîneurs, gérants, membres du personnel et bénévoles de l'OHMTRO.

## **3. Réseaux sociaux et messageries**

Les comportements déplacés sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok, etc.) ou via des applications de messagerie (Messenger, WhatsApp, Discord, Snapchat, etc.) sont considérés au même titre que des gestes posés en personne. Il est attendu de chacun une attitude responsable et respectueuse, même à l'extérieur des activités de hockey.

## **4. Signalement**

Tout acte d'intimidation, vécu ou observé, doit être signalé sans délai à un membre du conseil d'exécutif, à l'entraîneur, au gérant de l'équipe ou au responsable du développement. Les signalements seront traités avec rigueur, confidentialité et diligence.

## **5. Sanctions**

L'OHMTRO applique une politique de tolérance zéro. Ainsi :

- Tout comportement d'intimidation entraînera automatiquement des conséquences disciplinaires, pouvant aller d'un avertissement écrit à une suspension temporaire ou définitive;

- Dans les cas graves ou répétés, l'expulsion de l'association pourra être envisagée sans remboursement;
- Les parents et tuteurs peuvent aussi être restreints dans leur accès aux activités de l'équipe en cas de manquement grave.

## 6. Engagement

Nous croyons fermement que le respect, la solidarité et l'esprit d'équipe sont à la base de l'apprentissage et du développement de nos jeunes. C'est pourquoi chaque joueur et parent doit prendre connaissance de cette politique et s'engager à la respecter en signant ce document au début de la saison.

Signature du joueur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature du parent/tuteur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_